CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN VOYAGE EN ALLEMAGNE EN 2018

Entre

le collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais

et

le collège Jean Monnet de Lezay

article 1 : La présente convention a pour objet de réaliser un voyage en Allemagne au profit d'élèves des deux établissements. Ce voyage est organisé sous la responsabilité de Madame Delphine QUINAULT professeur d'Allemand dans les deux collèges.

article 2 : La signature de la présente convention implique l'agrément du voyagiste retenu après l'appel d'offre organisé par le collège Anne Frank.

article 3 : Le budget prévisionnel et le montant de la participation des familles sont votés par le Conseil d'Administration de chaque collège.

article 4 : Chaque collège est responsable du financement et du recouvrement des recettes nécessaires aux dépenses du voyage et s'engage à régler les factures que le voyagiste lui enverra directement, aux échéances fixées d'un commun accord entre lui et les établissements. Ces factures seront établies au prorata du nombre des élèves participants de chaque établissement ainsi que pour 1,5 accompagnateur (la moitié du montant pour les 3 accompagnateurs).

article 5 : Avant le paiement du premier acompte, le collège de Lezay envoie au collège Anne Frank un bon de commande à l'adresse du fournisseur, mentionnant le nombre d'élèves inscrits.

article 6 : Chaque accompagnateur aura la responsabilité d'un groupe d'élèves, originaires de l'un ou l'autre collège. En cas d'incidents ou de dégradations, chaque établissement réglera le ou les problèmes avec ses propres élèves.

Fait à Sauzé-Vaussais.

Le 22/12/ 2017

Pour le collège Anne Frank,

Mme NICOLAS Béatrice, Principale

Fait à Lezay,

Le 06/03/2018

Cachet et signature :

Pour le collège Jean Monnet,

Mme LAVANCHE Kathy, Principale

Cachet et sig

Gollège Anne Prank 9, Route de Civray 79190 SAUZE VAUSSAIS Tél.: 05.49.07.61.16

Collège Jean Monnet Rue du Temple - 79120 LEZAY

Tél: 05.49.29.41.65 - Fax: 05.49.29.52.79 Ce.0790017p@ac-poitiers.fr